



# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC LES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

AVIS PUBLIC est par la présente donné, et ce, conformément à l'article 1007 du Code Municipale du Québec, que le rôle de perception des taxes et des compensations pour l'année 2020 a été déposé au bureau de la soussignée, le 19 février 2020, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

AVIS PUBLIC est également donné que les contribuables doivent acquitter leurs comptes de taxes aux dates suivantes :

- 26 mars 2020
- 25 juin 2020
- 24 septembre 2020
- 26 novembre 2020

Le sceau de la poste faisant foi de la date de réception desdits comptes.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 19 février 2020.

Karine Beauchamp  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage :

- Bureau municipal au 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
- Centre multifonctionnel : 233, rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
- Site internet